

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE WAVRIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2022 à 19h00

Le conseil municipal de Wavrin, convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire ouverte au public le 6 avril 2022 à 19h00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BLONDEAU, Maire.

Monsieur Daniel LORTHOIS, adjoint au Maire, est désigné secrétaire de séance.

Appel des élus.

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, CARDON Jean-Paul, BOUQUILLON Véronique, HUIZINGA Martine, PIRET Annick, DELACOURT Séverine, DURAND Bernard, BOURGOIS Vincent, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, DEWEVRE Patrick.

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient excusés :

VERRIER Michelle, pouvoir JONVILLE Régine,
DELACOURT Philippe, pouvoir DELACOURT Séverine,
MOLCRETTE Laurent, pouvoir DURAND Bernard,
DE WAZIERES Cyril, pouvoir LESSART Alexandre,
DUQUESNE Christine, pouvoir LAMBRAY Cécile,
LOMBART Muriel, pouvoir BLONDEAU Alain,
VANTOUROUT Eric, sans pouvoir,
PLICHON Philippe, pouvoir DEWEVRE Patrick.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire propose de voter le compte rendu relatif au conseil municipal du 10 mars 2022. Le PV du conseil municipal du 10 mars 2022 est voté à l'unanimité par les élus présents lors de ce conseil.

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, CARDON Jean-Paul, DELACOURT Philippe (pouvoir DELACOURT Séverine), MOLCRETTE Laurent (pouvoir DURAND Bernard), PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril (pouvoir LESSART Alexandre), DURAND Bernard, TURPIN Patrice, MATHON Eliane, DEWEVRE Patrick.

1-Exercice budgétaire 2021

A – Compte administratif 2021

Monsieur le Maire quitte la séance à 19h02.

Monsieur Dutoit, adjoint aux finances, rappelle que le compte administratif 2021 est le bilan financier de l'ordonnateur qui retrace l'ensemble des opérations de l'exercice budgétaire écoulé. Il présente les résultats de l'exécution du budget 2021 et doit être en tout point similaire au compte de gestion tenu par le comptable public.

Selon la loi, le compte administratif doit être voté chaque année au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné. Lors du débat du compte administratif, une procédure spéciale est appliquée : le Maire est tenu de se retirer, il ne peut d'ailleurs ni s'exprimer, ni voter, ni même donner procuration à un membre du conseil municipal. Monsieur Jean Michel Dutoit, premier adjoint, préside donc cette délibération.

Le compte administratif est arrêté si une majorité de voix n'est pas dégagée contre son adoption.

Monsieur Dutoit présente le compte administratif 2021 :

a) En section d'investissement

- Excédent reporté de 2020	+ 2 128 741.42 €
- Un total de dépenses 2021	- 2 653 194.44 €
- Un total de recettes 2021	+ 3 668 906.20 €
- Des restes à réaliser en dépenses	- 3 869 313.02 €
- Des restes à réaliser en recettes	0,00 €

Soit un besoin net de financement (compte 1068) (a) - 724 859,84€

b) En section de fonctionnement

- Un excédent reporté de 2020	+ 1 578 652.65€
- Affecté à l'investissement 2021	- 967 157.16 €
- Un total de recettes 2021	+ 6 070 401.76 €
- Un total de dépenses 2021	- 4 359 751.80 €

Soit un résultat de clôture de (b) + 2 322 145,45€

Soit un Excédent 2021 reporté (b - a) : + 1 597 285.61 €

Conformément à l'article R2313-1 du CGCT, les 6 ratios demandés sont les suivants :

- Dépenses réelles de fonctionnement/population : 538,10
- Produit des impositions directes/population : 362,33
- Recettes réelles de fonctionnement/population : 778,75
- Dépenses d'équipement brut/population : 252,92
- Encours de la dette/population : 981,40
- DGF/population : 171,60

Monsieur l'adjoint souhaite revenir sur le dernier article publié par la Voix du Nord et relatif au ROB de la ville de Wavrin présenté lors du conseil municipal du 10 mars 2022.

Il précise :

« Dans la voix du Nord de dimanche, Patrick Jankielewicz termine son excellent éditorial par : notre pays a plus que jamais besoin de raison et de citoyens informés.

Je suis parfaitement d'accord. Je note que la Voix du Nord se veut un journal d'information et non pas d'opinion. Ce qui veut dire à mon sens : article factuel, objectif, impartial, sans parti pris.

Encore une fois, je vais m'exprimer sur des articles de la Voix du Nord rédigés par Mme Raphaëlle Remande.

Mme Remande a rédigé un article sur le ROB 2022 de notre commune le lundi 7 mars. Sur le même thème, l'article de Sainghin est paru un dimanche.

Wavrin, c'est lundi, Sainghin, c'est Dimanche. Notons qu'il y a beaucoup plus de lecteurs le dimanche. Notons aussi, hasard ou pas, le dimanche précédent l'article sur Wavrin, devinez quoi : il y a eu un bel article sur Sainghin.

En fait tout cela n'est qu'un détail, mais vous avez compris que je vais parler des 2 articles

Je précise tout de suite que je ne cible pas nos amis Sainghinois avec qui nous avons d'excellentes relations. Ils ne sont pas du tout concernés par mes propos.

Je commence par l'article sur notre commune, je cite :

D'abord le titre « les élus ont débattu du rapport d'orientation budgétaire ».

Lors de conseil, j'étais présent, vous aussi.

Je pose la question : y a-t-il eu un débat ? Non, il n'y en a pas eu.

Je précise que le ROB doit, pour faire court, donner les perspectives financières pour les prochaines années en matière d'équilibre financier et de la capacité à investir.

C'est ce que j'ai fait, étayé par des chiffres, le procès-verbal peut en attester.

Lors du ROB, il n'y a eu aucun échange sur ces thèmes avec l'opposition.

Par contre l'opposition a fait quelques remarques surprenantes, mais aucune remarque sur les perspectives, j'y reviendrai.

Donc, il n'y a pas eu débat.

Je continue l'article :

« Selon l' élu, la ville a réussi, depuis 2014 à baisser les dépenses... »

L' élu, évidemment c'est moi.

Je suis consterné par cet écrit.

Je traduis l'article : les dépenses ont baissé selon l' élu, donc moi, mais on n'en est pas sûr, est-ce vrai ?

Ont-elles réellement baissé ?

Pourtant Mme Remande sait comment vérifier cette affirmation. L'a-t-elle fait ? A priori non, puisqu'elle doute de mes propos.

Je vous propose de vérifier ensemble. »

Suite à un défaut de connexion, Monsieur Dutoit propose de procéder au vote du compte administratif 2021 et de revenir à sa démonstration lorsque la panne technique sera réglée.

Le compte administratif est voté à la majorité.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, CARDON Jean-Paul, BOUQUILLON Véronique, DELACOURT Philippe (pouvoir DELACOURT Séverine), HUIZINGA Martine, MOLCRETTE Laurent (pouvoir DURAND Bernard), PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril (pouvoir LESSART Alexandre), DELACOURT Séverine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine (pouvoir LAMBRAY Cécile), BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir BLONDEAU Alain), TURPIN patrice, MATHON Eliane.

Abstention : DEWEVRE Patrick, PLICHON Philippe (pouvoir DEWEVRE Patrick)

Monsieur le Maire réintègre la séance à 19h11.

Il remercie sincèrement Monsieur Dutoit pour son investissement, ainsi que le conseil pour sa confiance.

Il tient aussi à remercier Mme Boulet, la Directrice Générale des Services de la ville et le service finance.

« Bravo à Mme Vasseur et à toute son équipe ».

Monsieur le Maire regrette les abstentions. Il estime que, comme Mme Raphaëlle Remande, l'opposition vote sans toujours comprendre de quoi il s'agit. Il rappelle qu'un compte administratif rappelle les faits sans nécessité de se positionner favorablement ou défavorablement.

B – Compte de gestion 2021

Monsieur Dutoit, adjoint aux finances, rappelle qu'avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté. Il s'agit d'un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice 2021.

Le compte de gestion permet de justifier l'exécution du budget et de présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il n'a fait l'objet d'aucune remarque et question lors de la commission « finances » du 30 mars 2022.

Le compte de gestion est soumis au vote du conseil municipal, qui peut ainsi constater la stricte concordance des deux documents, le compte administratif et le compte de gestion.

Le compte de gestion est voté à la majorité.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, CARDON Jean-Paul, BOUQUILLON Véronique, DELACOURT Philippe (pouvoir DELACOURT Séverine), HUIZINGA Martine, MOLCRETTE Laurent (pouvoir DURAND Bernard), PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril (pouvoir LESSART Alexandre), DELACOURT Séverine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine (pouvoir LAMBRAY Cécile), BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir BLONDEAU Alain), TURPIN Patrice, MATHON Eliane,

Abstention : DEWEVRE Patrick, PLICHON Philippe (pouvoir DEWEVRE Patrick)

C- AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Dutoit, adjoint aux finances, propose de ne pas reprendre tous les chiffres présentés dans la note de synthèse, pour aborder directement l'affectation du résultat.

RESULTAT	+ 1 710 649.96 €
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021	
- Résultat de l'exercice	+ 1 710 649.96 €
- Résultat exercice antérieur	+ 1 578 652,65€
- Affecté à l'investissement 2021	- 967 157.16 €
Résultat à affecter	+ 2 322 145,45 €
Reprise résultat cumulé	- 724 859,84€
(Besoin de financement S.I.)	
Autofinancement complémentaire	/
REPORT A NOUVEAU	+ 1 597 285.61€

L'affectation des résultats comptables 2021 est votée à la majorité.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, CARDON Jean-Paul, BOUQUILLON Véronique, DELACOURT Philippe (pouvoir DELACOURT Séverine), HUIZINGA Martine, MOLCRETTE Laurent (pouvoir DURAND Bernard), PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril (pouvoir LESSART Alexandre), DELACOURT Séverine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine (pouvoir LAMBRAY Cécile), BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir BLONDEAU Alain), TURPIN Patrice, MATHON Eliane,

Abstention : DEWEVRE Patrick, PLICHON Philippe (pouvoir DEWEVRE Patrick)

La connexion étant rétablie, Monsieur Dutoit, adjoint aux finances, revient sur la justification de la baisse des dépenses abordée lors de la présentation du ROB 2021 et sur les propos écrit par Mme Rapahelle Remande dans son dernier article sur la ville de Wavrin et publié dans la Voix du Nord.

Il propose de vérifier les chiffres présentés ensemble et en même temps :

« Tout d'abord : tapons « collectivités territoriales.gouv.fr »

Sélectionnons « accueil collectivités territoriales »

Choisissons « comptes individuels des collectivités »

Ensuite dans communes et groupements, sélectionnons « le nord ».

Enfin dans « choix d'une commune », prenons le « w », puis « Wavrin », encore une fois « Wavrin ».

Pour 2020, nous notons que les dépenses de fonctionnement sont de 4 502 000 euros alors qu'elles étaient de 5 588 000 euros en 2014, soit une baisse de plus de 1 millions d'euros, équivalente à plus de 19% par rapport à 2014.

Donc ce que j'ai dit est plus que vrai, je pense que personne ne remettra en cause les données du ministère des finances, à part Mme Remande.

Pour ceux qui s'intéressent à ce sujet, je les invite à faire des comparatifs avec d'autres communes et à revenir vers moi pour me donner le nom de celles qui ont connu une telle baisse de plus de 19%.

Personnellement, j'ai fait quelques recherches, je n'en ai pas trouvé. »

Il propose de revenir sur l'article de Sainghin.

« D'abord le titre : trois questions pour tout comprendre du futur budget de Sainghin en Weppes.

Evidemment, j'ai lu l'article. Je vous invite à le lire puisqu'il sera joint à ce procès-verbal.

-Après la lecture de Sainghin, je me demande combien de lecteurs ont tout compris du budget de Sainghin.

-Le plus important dans le ROB est de donner de la lisibilité des futures finances de la commune. Or l'article sur Sainghin ne donne aucune projection financière.

Je continue de lire l'article de Sainghin :

« Depuis des années, la commune de Sainghin en Weppes cherche à réduire ses dépenses de fonctionnement. C'est ce qui lui a permis, estime l'adjoint aux finances, de dégager une épargne correcte »

A la lecture, on traduit donc que les dépenses diminuent.

Qu'en est-il réellement ?

Nous allons vérifier ensemble.

On revient sur le site du ministère des finances.

On choisit une autre commune, puis le « S », et enfin « Sainghin en Weppes ».

En 2020, les dépenses sont de 3 984 000 euros alors qu'en 2014 elles sont de 3 695 000. Donc pas de diminution mais une augmentation de 300 000 euros environ.

Qu'en est-il de « l'épargne correcte » comme écrit par Mme Remande.

Pour cela, il faut aller sur la fiche détaillée.

On peut noter que les CAF brute et nette sont inférieures à la moyenne : 120 pour 220, et 53 pour 117.

Mme Remande connaît évidemment tous ces chiffres. Alors pourquoi une telle complaisance ?

Je ne sais pas.

Je continue l'article de Sainghin : l'épargne de gestion nette devrait tourner autour de 530 000 euros l'an prochain. Bref la situation est saine.

L'épargne nette de gestion en 2020 a été de 301 000 euros.

Donc prévoir 530 000 euros, soit plus de 76%.

Mon collègue aurait pu mettre plus ou moins que 530 000 euros : je n'ai pas les éléments pour apprécier. Mais Mme Remande a certainement les éléments puisque qu'elle a écrit : la situation est saine.

Hallucinant.

Je rappelle que pour notre commune l'épargne nette de gestion pour 2020 a été de 926 000 euros comparés aux 301 000 euros de Sainghin.

Pour terminer sur l'article de Sainghin.

D'abord le titre : trois questions pour tout comprendre du futur du budget de Sainghin en Weppes.

C'est très rigolo.

En fait, le ROB est là pour donner une vision de la future situation financière de la commune.

Je n'étais pas présent lors du ROB de Sainghin en Weppes mais je ne vois aucun chiffre, à part la CAF nette de l'an prochain. Le PV n'est toujours pas à ce jour sur le site de la commune.

Par contre, pour notre commune, tous les chiffres que j'ai annoncés figurent dans le procès-verbal.

Je continue l'article sur notre commune

Je lis les propos de Mme Remande : « en deux mots, Wavrin, a pour l'heure, les moyens de ses ambitions ».

Que veut dire « les moyens de ses ambitions » ? Je ne sais pas.

Et elle écrit : « pour l'heure ». Ce que je comprends : « aujourd'hui ça va, mais qu'en sera-t-il demain ? »

En clair, Mme Remande émet des doutes sur les perspectives avancées.

Un peu plus loin, je lis :

« C'est classique à Wavrin, de vieilles querelles ont refait surface. » Manifestement, d'un sujet simple, comme d'habitude, Mme Remande en profite pour créer une polémique qui n'en est pas une.

J'ai extrait lors du ROB de 2011 un passage qui figure dans le procès-verbal.

Je précise que le ROB de 2011 concerne les années 2011, 2012, 2013.

Le Maire de l'époque a dit ne pouvoir mobiliser que 4,5 millions d'euros maximum pour une école, j'ai précisé alors que quelques années plus tard nous avons pu financer un groupe scolaire de plus de 17 millions d'euros.

Je ne vois aucune polémique ; ces chiffres sont factuels.

Mme Remande n'a pas rappelé dans son article les 4,5 millions. Un oubli certainement.

Il n'y avait pas matière à échanger sur cette réalité, mais Mme Remande a pensé utile de mettre dans son article une des très rares interventions de Mr Dewevre. C'est laisser beaucoup de place dans l'article pour pas grand-chose.

Je continue l'article : « un exposé aride et l'absence de document, on tire notre chapeau à tout habitant qui tenterait de comprendre le budget ». C'est là, pour moi scandaleux, voire pire mais je veux rester correct. Sur la note de synthèse, que chaque élu avait sous les yeux, tous mes propos et tous les chiffres figurent. Pour Mme Remande, il aurait fallu envoyer la note de synthèse à la population. C'est du délire.

Enfin, le meilleur pour la fin.

Mr Dewevre, qui d'ailleurs confond les bases locatives et les taux d'imposition, il faut le faire quand même, regrette que je n'aie pas mis certains ratios.

D'abord ces ratios n'ont rien à voir avec le ROB.

J'ai expliqué que ces ratios sont peu exploitables pour la population, pour apprécier une situation financière.

Or, Mme Remande écrit : « hormis la capacité d'autofinancement, les autres ratios qui permettent de jauger de la santé financière d'une ville n'ont pas été affichés ».

On sent, et ce n'est pas une surprise, une complicité entre Mr Dewevre et Mme Remande.

Ce qui est formidable, c'est que ces ratios, sauf erreur de ma part, n'ont jamais paru dans les notes de synthèse à Wavrin, j'ai vérifié depuis 2001, et n'ont jamais fait l'objet de discussion. J'ai vérifié dans d'autres communes et c'est la même chose. Pour autant, cette fois ci, je les ai mis.

Dont acte, je les ai donc rajoutés dans cette note de synthèse.

Pour reprendre le terme de Mme Remande, Mr Dewevre, comment jugez-vous la situation financière de la commune d'après les ratios que vous avez sous les yeux ? M Dewevre est satisfait de lire les ratios conformément aux textes de lois. Pour autant, il n'émet pas de commentaire sur ces ratios puisqu'il ne peut les comparer aux ratios des années précédentes.

Monsieur Dutoit propose finalement de vérifier dans le prochain article de Mme Remande, comment celle-ci jugera la situation financière de la commune.

En conclusion, chacun aura compris que l'article de Mme Remande est un article à charge contre la municipalité et les Wavrinois. Je précise que dorénavant je ferai toujours un commentaire pour chaque futur article concernant mes interventions.

Chacun aura aussi compris que Mme Remande et moi-même ne partirons pas ensemble en vacances.

Enfin, plus sérieusement, je le répète sans cesse, pour apprécier d'un coup d'œil la situation financière d'une commune, un seul ratio, la CAF nette, la capacité d'autofinancement, c'est ce qui reste quand tout est payé. Ce ratio, je le constate, est maintenant repris par mon collègue de Sainghin.

Lors du ROB, j'ai montré sur un tableau les CAF des communes voisines et j'ai annoncé précisément celles de Santes et de Sainghin. Evidemment, ces chiffres n'ont pas été repris par Mme Remande.

Nous allons vérifier ensemble.

Santes : CAF nette de 33 euros par habitant.

Sainghin en Weppes : CAF nette de 53 euros.

Wavrin : CAF nette de 120 euros.

La strate est de 117 euros.

Pour 2021, il est prévu 151 euros sur Wavrin.

Je rappelle ce que j'ai annoncé pour les prochaines années : 118, 100, 97€ pour les années 2022, 2023 et 2024.

Si une seule information est à donner, c'est celle-là.

Evidemment Mme Remande ne les a repris.

J'en ai presque terminé.

J'admets que la compréhension du budget communal peut paraître complexe.

Alors, j'invite tout Wavrinois intéressé par ce sujet et qui souhaite avoir des infos complémentaires à venir me rencontrer. Je suis à votre disposition. »

Monsieur le Maire rebondit sur les commentaires écrits en direct par Mme Remande sur la page Facebook de la ville. Elle demande à M Dutoit « pourquoi ne me parlez-vous pas directement plutôt que par conseil municipal interposé ? ». Monsieur le Maire demande à Mme Remande de « faire honnêtement son job » et de ne pas rédiger « des articles à charge contre la ville de Wavrin parce que le Maire lui refuse des audiences pour échanger sur certains sujets », mais de rédiger des articles « justes ». Il l'invite à se rappeler les articles qu'elle a rédigés en 2014 et en 2020 notamment pendant la campagne électorale. Il invite par ailleurs tous les wavrinois à regarder par eux-mêmes en tapant « Alain Blondeau » sur un logiciel de recherche. Entre « les fossés de la honte », « les finances de la ville ne vont pas » en 2020 et « le problème d'Alain Blondeau, c'est Alain Blondeau lui-même », Mme Remande comprendra que le bureau du Maire lui reste fermé. Il invite les wavrinois à ne pas croire tout ce qu'ils lisent ou entendent mais à se forger leur propre opinion. Il est « tellement facile de taper sur le dos des élus, tellement facile d'affirmer que les élus profitent du système ». Monsieur le Maire invite Mme Remande à se présenter aux prochaines municipales, à prendre sa place et « on verra si elle fait mieux ».

2- Budget primitif 2022

Monsieur Dutoit, adjoint aux finances, prend la parole.

Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget primitif est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Le budget primitif a été établi sur les bases du Rapport d'Orientations Budgétaires du 10 mars 2022.

La commission « finances » du 30 mars 2022 a examiné dans le détail les éléments constitutifs du budget. Après présentation et concertation, elle a émis un avis favorable sur les propositions ci-dessous.

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) Les dépenses de fonctionnement

Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

- chapitre 011 « Charges à caractère général »	:	1 800 000,00 €
- chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »	:	2 560 000,00 €
- chapitre 014 « Atténuation de produits »	:	0,00 €
- chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »	:	420 000,00 €
- chapitre 66 « Charges financières »	:	98 000,00 €
- chapitre 67 « Charges exceptionnelles »	:	12 000,00 €
- chapitre 68 « Dotations aux amortissements et provisions »	:	0,00 €
- chapitre 022 « Dépenses imprévues »	:	0,00 €
Total des dépenses réelles	:	4 890 000,00 €
Total des dépenses d'ordre	:	3 117 121,00 €

Qui se composent :

- du virement à la section d'investissement (chapitre 023)	:	2 920 321,00 €
- de la dotation aux amortissements (chapitre 042)	:	196 800,00 €
-	:	

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à : 8 007 121,00 €

2°) Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement dispose de ressources régulières constituées par des « produits d'exploitation » des services publics à caractère administratif et d'occupation ou d'utilisation du domaine, des dotations de l'Etat et enfin de recettes fiscales.

- chapitre 70 « Produits des services »	:	243 236,39 €
- chapitre 73 « Impôts et taxes »	:	3 913 029,00 €
- chapitre 74 « Dotations et participations »	:	2 188 570,00 €
- chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »	:	65 000,00 €
- chapitre 76 « Produits financiers »	:	0,00 €
- chapitre 013 « Atténuation de charges »	:	0,00 €
- chapitre 77 « Produits exceptionnels »	:	0,00 €
Total des recettes réelles	:	6 409 835,39 €

Il convient d'y ajouter le résultat de clôture 2021 (chap. 002) : 1 597 285,61 €

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à : 8 007 121,00 €

La section de fonctionnement se trouve équilibrée en dépenses et recettes.

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1°) Les recettes d'investissement

Elles sont constituées par les ressources propres d'origine interne représentant l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement :

- Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	:	2 920 321,00 €
- Chapitre 040 : dotation aux amortissements	:	196 800,00 €
- Chapitre 041 : opérations patrimoniales	:	724 107,00 €
Et du transfert entre section :		
- Chapitre 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	:	724 859,84 €
Et les ressources propres d'origine externe :		
- FCTVA	:	130 000,00 €
- Subventions d'investissement (MEL)	:	1 951 588,00 €
- Produits de cessions d'immobilisation – Chapitre 024	:	1 390 000,00 €
- Emprunt	:	3 500 000,00 €

Le résultat de clôture 2020 (inscription ligne 001) : 3 144 453,18 €

Le montant total des recettes s'élève à 14 682 129,02 €

2°) Les dépenses d'investissement

Elles sont constituées par :

- Les restes à réaliser 2020 reportés	:	3 869 313 ,02 €
- Les propositions 2021	:	10 812 816,22€

(Conformément au programme d'investissement étudié lors de la commission finances du 30 mars 2022) dont :

○ Immobilisations incorporelles chapitre 20 :	32 400,00 €
○ Immobilisations corporelles chapitre 21 :	117 600,00 €
○ Rénovation bâtiment :	13 000,00 €
○ Hall des sports :	9 156 542,00 €
○ Opération patrimoniale :	724 107,00 €

Le montant total des dépenses s'élève à : 14 682 129,02 €

La section d'investissement se trouve équilibrée en recettes et dépenses.

Monsieur Dutoit précise que, le lendemain de la commission finances, il a modifié le chapitre 11 avec le montant d'investissement du complexe sportif, en transférant 200 00€ au budget de fonctionnement. En effet, des éléments inquiétants ont été communiqués à la commune concernant la hausse du coût des fluides, notamment le gaz et l'électricité. Il rappelle que la ville dépense environ 240 000€ /an en fluide avec le risque que le montant des factures double dans les mois à venir, sans certitude.

Monsieur le Maire précise que la dernière facture de gaz réceptionnée pour le centre culturel du moulin augmente de 2.5 fois ce qui est habituellement facturé. Malgré les travaux de rénovation énergétique réalisés par la commune, les économies générées seront moindres que l'augmentation des tarifs des fluides.

Monsieur Dewevre, conseiller municipal EPW, remercie Monsieur Dutoit au nom de son groupe pour l'ensemble des documents remis lors de la précédente commission finances et pour la transparence des chiffres communiqués.

M Dutoit, adjoint aux finances, apprécie le retour de M Dewevre, car le travail est réalisé en toute transparence et honnêteté. Il s'agit de gérer au mieux de l'argent public qui ne nous appartient pas et de justifier les dépenses.

Le conseil municipal vote à la majorité les dépenses et les recettes à inscrire en section de fonctionnement, ainsi qu'en section d'investissement.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, CARDON Jean-Paul, BOUQUILLON Véronique, DELACOURT Philippe (pouvoir DELACOURT Séverine), HUIZINGA Martine, MOLCRETTE Laurent (pouvoir DURAND Bernard), PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril (pouvoir LESSART Alexandre), DELACOURT Séverine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine (pouvoir LAMBRAY Cécile), BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir BLONDEAU Alain), TURPIN patrice, MATHON Eliane

Abstention : DEWEVRE Patrick, PLICHON Philippe (pouvoir DEWEVRE Patrick)

3- Souscription d'un emprunt à la Banque Postale

Monsieur Dutoit, comme évoqué lors du ROB, présente la consultation qui a été lancée afin de souscrire un contrat de prêt de 3 500 000 euros destiné à financer le complexe sportif et le projet centre-ville de Wavrin. Après avoir pris connaissance des différentes offres, celle de la Banque Postale est retenue pour l'emprunt dont le remboursement du capital est réalisé en trimestrialités constantes.

En effet, suite à consultations de plusieurs sociétés de financement :

- La Caisse des dépôts et consignations n'a pas émis d'offre,
- L'AFL propose un taux à 1,54%,
- la Caisse Epargne propose un taux à 1.74%,
- La Banque Postale a émis une proposition à 1.29% fixe sur 20 ans, les conditions de remboursement étant détaillées dans les annexes de la note de synthèse.

Le conseil municipal vote à la majorité sur la souscription d'un emprunt auprès de La Banque Postale selon les conditions présentées.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, CARDON Jean-Paul, BOUQUILLON Véronique, DELACOURT Philippe (pouvoir DELACOURT Séverine), HUIZINGA Martine, MOLCRETTE Laurent (pouvoir DURAND Bernard), PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril (pouvoir LESSART Alexandre), DELACOURT Séverine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine (pouvoir LAMBRAY Cécile), BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir BLONDEAU Alain), TURPIN patrice, MATHON Eliane,

Abstention : DEWEVRE Patrick, PLICHON Philippe (pouvoir DEWEVRE Patrick)

4- Taux d'imposition 2022

Monsieur Dutoit, adjoint aux finances, rappelle que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2010. Il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux actuels, soit :

- TFPB : 40.91% (21,62% de part communale + 19.29% de part départementale)
- TFPNB : 51,61%
- TH : 27,09% sur les résidences secondaires et les foyers les plus aisés en 2022 et 2023.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition 2022 appliqués par la commune de Wavrin.

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, CARDON Jean-Paul, BOUQUILLON Véronique, DELACOURT Philippe (pouvoir DELACOURT Séverine), HUIZINGA Martine, MOLCRETTE Laurent (pouvoir DURAND Bernard), PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril (pouvoir LESSART Alexandre), DELACOURT Séverine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine (pouvoir LAMBRAY Cécile), BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir BLONDEAU Alain), TURPIN patrice, MATHON Eliane, DEWEVRE Patrick, PLICHON Philippe (pouvoir DEWEVRE Patrick)

5- Subventions aux associations et organismes

Monsieur Equine, adjoint à la culture et à la communication, explique que les différents dossiers de demande de subventions ont fait l'objet d'un examen lors des commissions « sport » et « culture ».

Après deux années compliquées pour le monde associatif, les propositions qui ont pu être émises tiennent compte de différents critères et notamment :

- De la situation financière de chaque association (dépenses, recettes, résultat) avec une attention particulière sur leur niveau de trésorerie,
- Des subventions octroyées les années antérieures, notamment celles octroyées en 2021 aux associations en ayant fait la demande eu égard à la conjoncture et à leur situation de trésorerie,
- Du taux d'intervention de la ville dans le budget de chaque association,
- Du nombre d'adhérents et surtout de la part de Wavrinois parmi les adhérents, en tenant compte des effets de la COVID sur l'évolution de ce nombre d'adhérents,
- De la participation de l'association à l'animation locale,
- Et enfin des avantages accordés en nature aux différentes associations par la commune (mise à disposition de locaux, de personnel, entretien et fluides liés à l'occupation des locaux, communication,...)

Le détail des propositions de subventions par association a été étudié lors des commissions « sport » et « culture » réunies le 23 mars 2022.

Pour rappel en 2019, la subvention totale était à un niveau de 91 542 € et en 2020 de 92 343 €

Pour cette année 2022, la demande cumulée des associations correspond à un montant global de 102.071,67 €. Le montant total des subventions aux associations qu'il est proposé au conseil d'inscrire au budget primitif 2022 est de 106 478€.

Monsieur Dewevre, conseiller municipal EPW, constate le versement d'une subvention à l'association « Wavrin en transition ». EPW étant une association, il demande si cette dernière pourrait également solliciter une subvention.

Monsieur le Maire précise que « Wavrin en transition » a demandé une subvention dans le cadre du « repair café » pour acheter du matériel nécessaire aux réparations des équipements des wavrinois. En outre, cette association n'a pas présenté de liste aux dernières élections municipales, contrairement à EPW. Il rappelle ensuite que, comme chaque année, les élus municipaux membres de bureaux d'associations subventionnées par la ville ne pourront pas prendre part au vote et devront le signaler avant son déroulement. Enfin, il salue le comportement des associations. Elles ont joué le jeu et n'ont demandé que ce dont elles avaient besoin ; ces demandes ont ainsi pu être bonifiées, notamment celles des associations culturelles qui ont plus souffert du contexte sanitaire que les associations sportives. « Bravo et Merci aux membres des associations ».

Le conseil municipal valide unanimement le montant des subventions allouées aux associations et leur inscription au budget primitif 2022.

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, CARDON Jean-Paul, BOUQUILLON Véronique, DELACOURT Philippe (pouvoir DELACOURT Séverine), MOLCRETTE Laurent (pouvoir DURAND Bernard), PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril (pouvoir LESSART Alexandre), DELACOURT Séverine, DUQUESNE Christine (pouvoir LAMBRAY Cécile), BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir BLONDEAU Alain), TURPIN Patrice, MATHON Eliane.

Ne peuvent prendre part au vote : CARY Thérèse, DEWEVRE Patrick, DURAND Bernard, EQUINE Philippe, HUIZINGA Martine, LORTHOIS Daniel et PLICHON Philippe.

6- Autorisation d'enquête publique en vue de la désaffectation du chemin rural n°21, dit « de Lompret »

Monsieur le Maire explique que le chemin rural n°21 dit « de Lompret » dessert la rue de Lille et le fonds des parcelles cadastrées BH03 à BH7, pour terminer en impasse au fond de la parcelle cadastrée BH07.

Ce chemin, non utilisé par le public, est entretenu par les riverains, chacun au droit de sa parcelle. A ce titre, le propriétaire de la parcelle BH3, avait sollicité lors du précédent mandat la rédaction d'une convention d'occupation précaire à titre gratuit pour formaliser l'accord d'occupation de la commune.

Ce tronçon du chemin rural n'ayant plus lieu d'exister, la commune propose aujourd'hui au conseil municipal de désaffecter ce bien faisant partie du domaine privé de la commune, préalablement à son aliénation. L'acquisition du linéaire sera ensuite proposée respectivement aux propriétaires des terrains privés longeant ce chemin.

Madame Plancq, riveraine concernée par la destination de chemin rural, ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal émet un avis favorable unanime afin de :

- désaffecter le tronçon restant du chemin rural 21, dit « de Lompret »,
- procéder à l'enquête publique préalable à la désaffectation du tronçon du chemin rural, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Pour : BLONDEAU Alain, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, CARDON Jean-Paul, BOUQUILLON Véronique, DELACOURT Philippe (pouvoir DELACOURT Séverine), HUIZINGA Martine, MOLCRETTE Laurent (pouvoir DURAND Bernard), PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril (pouvoir LESSART Alexandre), DELACOURT Séverine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine (pouvoir LAMBRAY Cécile), BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir BLONDEAU Alain), TURPIN Patrice, MATHON Eliane, DEWEVRE Patrick, PLICHON Philippe (pouvoir DEWEVRE Patrick)

7- Aliénation du chemin rural n°6 dit « sentier de don »

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 15 décembre 2021, l'assemblée délibérante a voté en faveur de la désaffectation du tronçon restant du chemin rural n°6, dit « sentier de don ».

La collectivité a depuis procédé à l'enquête publique préalable à la désaffectation de ce tronçon, du 22 février au 8 mars 2022 (art L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration).

Suite à cette enquête publique, le commissaire enquêteur mandaté a estimé que « le climat de l'enquête publique peut être qualifié de serein, aucun problème particulier ni incident notable n'est à rapporter ». Sur ce, le registre d'enquête ne comportant aucune observation du public, il a émis un avis favorable sur le projet d'aliénation du second tronçon du chemin rural n° 6 dit « sentier de don ».

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'aliénation du chemin rural n°6 dit « sentier de don » et autorise la vente éventuelle du linéaire longeant le terrain privé de la résidence des Parcs au voisin mitoyen et l'intégration du linéaire longeant une parcelle de la ZAC à la convention avenantée de mise à disposition des terrains communaux aux Espaces Naturels Métropolitains (Délibération n°2018-06-05 renouvellement de la convention de mise à disposition des terrains communaux aux Espaces Naturels Métropolitains)

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, CARDON Jean-Paul, BOUQUILLON Véronique, DELACOURT Philippe (pouvoir DELACOURT Séverine), HUIZINGA Martine, MOLCLETTE Laurent (pouvoir DURAND Bernard), PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril (pouvoir LESSART Alexandre), DELACOURT Séverine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine (pouvoir LAMBRAY Cécile), BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir BLONDEAU Alain), TURPIN Patrice, MATHON Eliane, DEWEVRE Patrick, PLICHON Philippe (pouvoir DEWEVRE Patrick)

8- Adhésion à l'évènement « Utopia lille 3000 »

Monsieur Equine, adjoint à la culture et à la communication, explique, dans le cadre de Lille Capitale Européenne de la Culture, « Utopia », la 6ème saison culturelle de Lille3000, se tiendra du 14 mai au 02 octobre 2022 dans la Métropole Européenne de Lille, l'Eurométropole et la Région Hauts-de-France.

Sa thématique est de promouvoir la relation entre le vivant et la nature, en impliquant les habitants au travers d'une fête d'ouverture qui se tiendra le 14 mai à Lille et qui sera ensuite suivie, entre autre, sur toute la période au sein de la Métropole Européenne de Lille principalement, de rendez-vous culturels et artistiques au travers d'expositions, de concert, de spectacles...

Lille3000 et la Ville de Wavrin ont décidé de devenir partenaires pour organiser sur la commune des manifestations se déroulant dans le cadre d'Utopia.

Une convention partenariale est établie en vue de définir les modalités de cette collaboration.

En quoi consiste le projet ? Plusieurs associations culturelles Wavrinoises seront partenaires d'un temps fort organisé en partenariat avec la ville durant le week-end des 10 et 11 septembre 2022. Ces associations proposeront des rendez-vous et manifestations artistiques. La programmation complète et les noms des associations partenaires seront précisées ultérieurement.

A ce stade d'avant-projet, le conseil municipal autorise unanimement Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre Lille3000 et la ville de Wavrin, et permet ainsi le versement de la participation financière de 2 500€ par Utopia à la collectivité.

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, CARDON Jean-Paul, BOUQUILLON Véronique, DELACOURT Philippe (pouvoir DELACOURT Séverine), HUIZINGA Martine, MOLCLETTE Laurent (pouvoir DURAND Bernard), PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril (pouvoir LESSART Alexandre), DELACOURT Séverine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine (pouvoir LAMBRAY Cécile), BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir BLONDEAU Alain), TURPIN Patrice, MATHON Eliane, DEWEVRE Patrick, PLICHON Philippe (pouvoir DEWEVRE Patrick)

9-Prime des médaillés du travail

Monsieur Dutoit, adjoint aux finances, rappelle que, le 10 octobre 2005, le conseil municipal de Wavrin a délibéré l'octroi d'une prime en espèce pour les médaillés de travail.

Médaille d'argent : 21€

Médaille de vermeil : 23€

Médaille d'or : 27€

Grande médaille d'or : 29€

Depuis, la ville a toujours versé le montant de cette prime par chèque aux bénéficiaires.

Cette année, la trésorerie publique invite le conseil municipal à redélibérer pour retirer toute référence au mode de paiement de la dite prime.

Le conseil municipal de la ville de Wavrin confirme à l'unanimité le maintien du versement de la prime des médaillés du travail, dans le respect des montants actés en 2005, sans en préciser les modalités de paiement.

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, CARDON Jean-Paul, BOUQUILLON Véronique, DELACOURT Philippe (pouvoir DELACOURT Séverine), HUIZINGA Martine, MOLCLETTE Laurent (pouvoir DURAND Bernard), PIRET Annick, DE WAZIERES Cyril (pouvoir LESSART Alexandre), DELACOURT Séverine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine (pouvoir LAMBRAY Cécile), BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel (pouvoir BLONDEAU Alain), TURPIN Patrice, MATHON Eliane, DEWEVRE Patrick, PLICHON Philippe (pouvoir DEWEVRE Patrick)

Informations et questions diverses

Monsieur le Maire communique des informations sur la prime des agents, bonification du CIA sur 2022

« Vous l'avez encore constaté ce soir, de très nombreux projets bénéfiques à notre ville ont été menés ces dernières années (écoles, complexe sportif, stade de foot, église, mairie, projet centre-ville, maison des associations...). Et ce n'est pas fini. Rétrospectivement, se sont plus de 40 M€ d'investissement en 8 ans, et cela sans augmenter les impôts, promesse tenue, il est bon de le rappeler. Si ces projets ont été possibles, c'est bien entendu grâce à des élus cohérents et un service finances très efficient. Mais cela n'est aussi possible qu'avec l'implication de l'ensemble des agents de la ville. C'est pourquoi, cette année, pour gratifier cette implication, puisque pour les élus, ce n'est pas possible, nous avons décidé de bonifier l'enveloppe de CIA, le complément individuel annuel, de 150 € par agent à temps plein ; le comité technique en a été informé. Une enveloppe d'environ 8 000 € sera donc distribuée dans le cadre du CIA 2022 aux agents ».

Monsieur le Maire informe le conseil sur le projet de « Zone 30 » dans Wavrin

« Vous le savez, la MEL va développer un réseau de pistes cyclables entre les villes, qui permettront de favoriser le mode doux. Il nous semble indispensable de ne pas favoriser ce mode doux uniquement hors des villes, mais aussi dans les villes. Pour autant, nos voiries ne permettent pas souvent cette continuité. Aussi, afin de favoriser la continuité de ce déplacement mode doux dans notre ville, nous allons mettre en place courant mai une « zone 30 » sur la majeure partie de la ville. Pour favoriser et sécuriser le déplacement mode doux, il faut que la vitesse des autres véhicules soit adaptée pour la sécurité de toutes et tous ! »

Monsieur le Maire rappelle aux élus la commémoration de la journée nationale du souvenir de la déportation le 24 avril 2022

« Vous allez toutes et tous recevoir une invitation pour la journée nationale du souvenir de la déportation le 24 avril 2022. Cette journée tombant le jour du second tour des élections, M. Equine et moi-même, vous représenterons lors de cette commémoration et comptons sur vous pour garantir le bon déroulement des élections. »

L'ordre du jour étant clos, la séance se termine à 19h58.

Vu par Nous, Maire de la Commune de WAVRIN, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Alain Blondeau

Daniel Lorthois

Comment se portent les finances de la ville de Wavrin, à la veille des gros projets ?

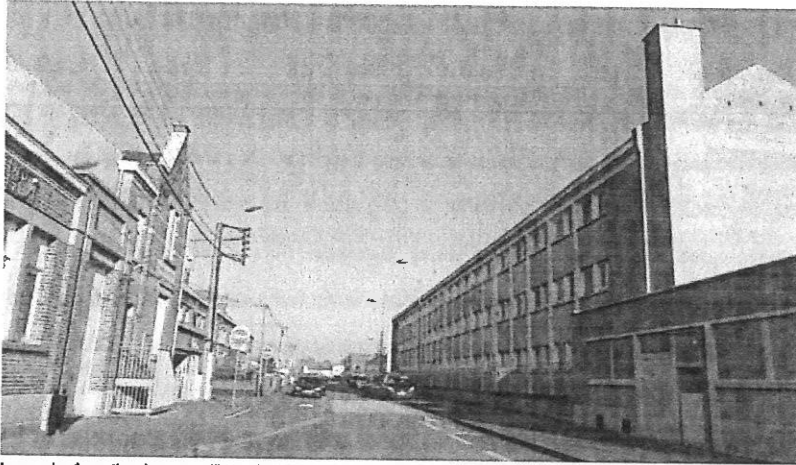
Lors du dernier conseil municipal de Wavrin, qui s'est tenu en visioconférence ce jeudi soir, les élus ont débattu du rapport d'orientation budgétaire.

PAR RAPHAËLE REMANDE
loos@lavoiidunord.fr

WAVRIN.

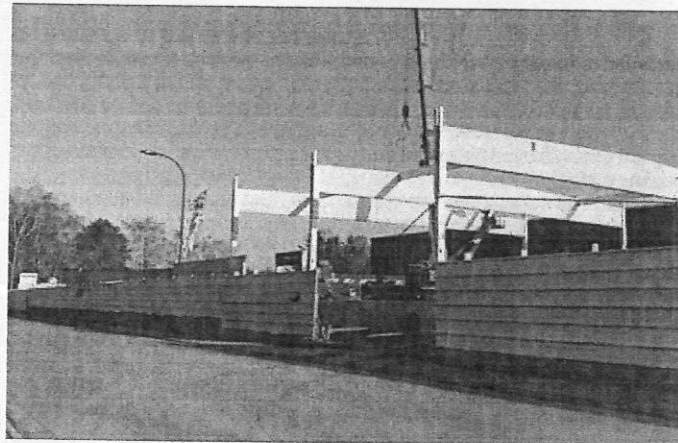
1 Comment se portent les finances de la ville ?
Ce jeudi soir, Jean-Michel Dutoit, adjoint aux finances, a présenté un long exposé. Selon l' élu, la ville a réussi, depuis 2014, à baisser les dépenses – le tout « sans aucune suppression de service » –, ce qui a permis d'investir massivement. La capacité d'autofinancement (ce qui reste dans les caisses, une fois les dépenses effectuées), est effectivement au beau fixe. La capacité nette d'autofinancement par habitant s'élève à 120 €. La moyenne de la strate est à 117 € (*). La ville a trois emprunts en cours pour une dette qui s'élève, au total, à près de 7,8 millions d'euros. La capacité de désendettement est de moins de 5 ans, c'est qui est très confortable (le seuil d'alerte est à 12 ans). En deux mots, Wavrin a, pour l'heure, les moyens de ses ambitions.

2 Les investissements :
Le plan d'investissement pour ces prochaines années « est ambitieux et il sera réalisé », a déclaré Jean-Michel Dutoit. Il y a deux gros projets principaux : le nouveau complexe sportif, dont le chantier a commencé rue de Verdun, et la rénovation du centre-ville. Pour la salle de sport, le coût de plus de 10 millions d'euros avait, dans un premier temps, été évoqué. Lors du conseil municipal, Jean-Michel Dutoit a annoncé que c'est une enveloppe de 12,3 millions d'euros qui serait consacrée au pro-



La grande rénovation du centre-ville va démarrer par la démolition de l'ancien collège et des anciennes écoles.

Le chantier du complexe sportif est en cours rue de Verdun. C'est l'un des gros projets pour la commune.



jet en 2022. Les élus espèrent obtenir des subventions à hauteur de quasiment 50 %. Le projet centre-ville, lui, est évalué à 7,3 millions d'euros, a annoncé l'adjoint aux finances. La commune prendra à sa charge 2,2 millions. Le reste sera financé par la Métropole européenne de Lille. Restera, ensuite, à payer la Maison des associations, structure phare qui se trouvera au milieu du nouveau centre-bourg...

3 Quel débat ?
C'est classique à Wavrin. de vieilles querelles ont refait surface. Jean-Michel Dutoit a cité des propos de l'ancien maire, Bernard Davoine, qui datent d'un conseil municipal... de 2011 ! « M. Davoine avait dit : un groupe scolaire complet de 11 millions d'euros n'est pas possible financièrement, a rapporté l'adjoint aux finances. Mais trois ans après, en 2014, on est arrivés et on a construit le groupe scolaire ! » Patrick Dewevre, pour l'opposition, a fait remarquer que « plus personne de cette époque n'est là pour répondre (...). À l'époque, M. Davoine ne voulait pas faire d'emprunt mais avait fait une réserve de trois millions d'euros ». Il n'y a pas eu d'autre débat. ■

(*) La ville de Wavrin n'ayant transmis aucun document, nous nous sommes appuyés sur les chiffres officiels de 2020 du site www.im-pots.gouv.fr

“ Le projet centre-ville, lui, est évalué à 7,3 millions d'euros. La commune prendra à sa charge 2,2 millions. ”

L'ADJOINT AUX FINANCES

“ La capacité nette d'autofinancement par habitant s'élève à 120 €.”



Le dernier conseil municipal de la ville s'est tenu à huis clos, en visio.

La présentation

Contrairement aux autres villes du secteur – et alors que la plupart des contraintes sanitaires vont être levées dès ce lundi –, la ville de Wavrin tient toujours son conseil municipal à huis clos, et donc sans public, retransmis en visio. Entre les problèmes de son, un exposé aride et l'absence de document, on tire notre chapeau à tout habitant de Wavrin qui tenterait de comprendre le budget. Hormis la capacité d'autofinancement, les autres ratios qui permettent de jauger de la santé financière d'une ville n'ont pas été affichés. Plusieurs habitants se sont plaints, dans les commentaires Facebook, du manque de lisibilité des débats. ■ R. R.

Publicité

Réservé aux Abonnés

Trois questions pour tout comprendre du futur budget de Sainghin-en-Weppes

Lors du dernier conseil municipal de Sainghin-en-Weppes, les élus se sont penchés sur le débat d'orientation budgétaire, préalable au vote du budget. Dans quel état sont les caisses de la ville ? Explications.

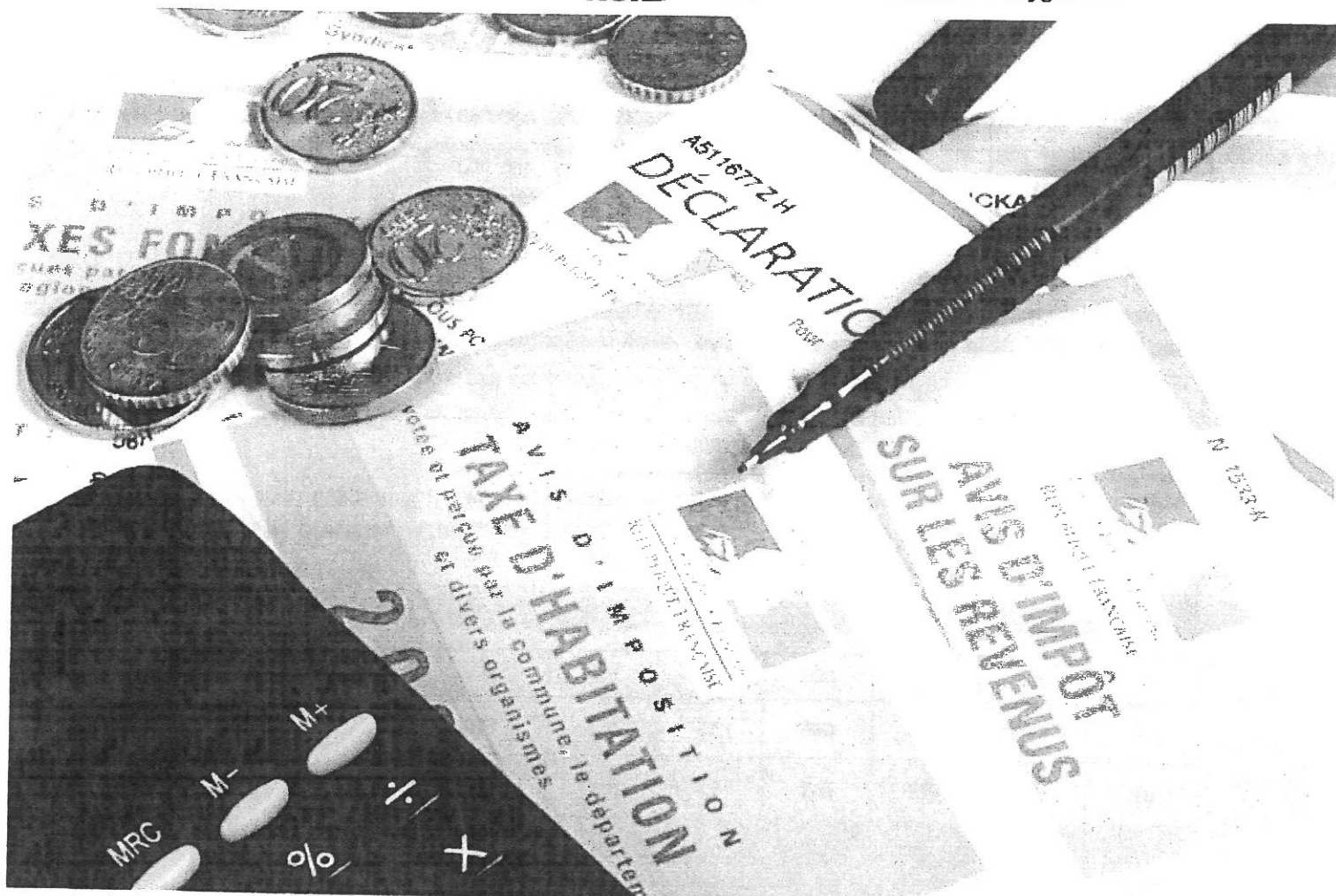
Raphaëlle Remande
| Publié le 06/02/2022



Quel est la santé financière de la ville de Sainghin-en-Weppes? Tour d'horizon. PHOTO ARCHIVES PIERRE LE MASSON - VDNPQR

1 La ville est-elle en bonne santé financière ?

Depuis des années, la commune de Sainghin-en-Weppes cherche à réduire ses dépenses de fonctionnement. C'est ce qui lui a permis, estime l'adjoint aux finances, Bernard Poullier, de dégager une épargne correcte : « C'était un enjeu essentiel pour qu'on puisse emprunter et mener les gros projets qui ont été les nôtres. » Pour déterminer la bonne santé d'un budget, on regarde la capacité d'autofinancement : c'est-à-dire ce qu'il reste une fois les dépenses et les emprunts payés. **À Sainghin-en-Weppes, l'épargne de gestion nette devrait tourner autour de 530 000 € l'an prochain.** Bref, la situation est saine. Reste que les marges de manœuvre sont faibles. Plus de 50 % des recettes viennent des impôts mais la mairie ne veut pas les



Les élus de Sainghin-en-Weppes ne veulent pas augmenter les impôts locaux. PHOTO ILLUSTRATION Richard Villaion - Fotolia - Richard Villaion - Fotolia

2 La ville est-elle trop endettée ?

La question avait été largement débattue lorsque la ville s'était endettée pour financer la nouvelle école Yann Arthus-Bertrand. « C'est vrai que c'était un emprunt inédit et on n'en fera pas d'aussi important prochainement », a concédé Bernard Poullier. Néanmoins, rien de préoccupant à Sainghin-en-Weppes : la capacité de désendettement (combien d'années il faudrait si toute l'épargne était consacrée à rembourser la dette) **tourne autour de 8 ans** (on estime qu'il faut surveiller au-delà de dix ans et que c'est critique après 12 ans).

3 La ville peut-elle encore faire des gros projets ?

On l'a vu, les recettes de la ville sont limitées. En termes de dépenses, celles de personnel vont un peu augmenter en 2022, « on va recruter et des agents ont eu des concours, ils vont passer à des indices supérieurs ». Autre source d'inquiétude : le prix de l'énergie.

Néanmoins, plusieurs investissements sont prévus. Parmi les gros chantiers qui s'étaleront dans les années à venir, il y aura celui de la nouvelle école maternelle (entre 4,4 et 4,8 millions d'euros) et de la médiathèque (entre 1,2 et 1,5 million d'euros), qui prendra place dans l'ancien Patronage.

Dans les autres dépenses possibles, il y a l'acquisition d'un terrain non loin de la salle de sports (pour 50 000 €) pour une possible extension du parc urbain. Et puis, la ville va continuer à développer les caméras de vidéosurveillance pour 25 000 € et l'éclairage public (70 000 €).

Revoir les valeurs locatives: où en est-on?

cadastre et qui déterminent ensuite les impôts – n'ont pas augmenté depuis des lustres. Ce qui fait qu'historiquement, les impôts sont plutôt bas (quand bien même les taux appliqués sont hauts). **En théorie, les valeurs locatives doivent correspondre à un loyer.**

Pour prendre un exemple concret, le produit par habitant des taxes foncières est d'environ 125 € pour Sainghin-en-Weppes (qui applique un taux de 24,40 %), alors qu'elle est de 273 € pour la moyenne des communes de même taille (qui appliquent des taux plus bas).

Entamer une refonte

L'an dernier, la ville avait donc indiqué sa volonté d'entamer une refonte. Mais elle a visiblement été refroidie lors d'un rendez-vous avec les services de la DGFIP (direction générale des Finances publiques) : « Ils ont expliqué que c'était très compliqué de changer de catégorie comme ça. Ce n'était possible que pour des cas extrêmes : si vous rachetez une ruine, que vous la rénovez et que la valeur locative est encore celle de la ruine. Par ailleurs, ils n'ont pas l'effectif pour transformer toute la commune », a rapporté Bernard Poullier.

L'opposition s'était inquiétée de cette volonté communale, « même si ce n'est pas une augmentation des impôts, cela touchera le porte-monnaie des habitants ». Finalement, ça ne devrait donc pas se faire, « tant mieux ou tant pis, ça dépend de quel point de vue on se place », a conclu Bernard Poullier.



Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : Budget | Sainghin-en-Weppes (59184, Nord)

Publicité

Publicité

Vienne : visite Wachau, abbaye de Melk et vallées du Danube
Reservez en ligne!